LA LISTE ELECTORALE. — Le maire nous communique la note suivante :

« Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les électeurs que le tableau des rectifications opérées à la liste générale arrêtée au 31 mars dernier, dressé en conformité de l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, est déposé au secrétariat de la mairie (Bureau des élections) où ils peuvent en prendre connaissance. »

LA SORTIE ANNUELLE DES SAPEURS-POMPIERS qui n'avait pu avoir lieu le lundi de Pâques, s'est effectuée lundi après-midi. En compagnie de la Grande Harmonie, nos sapeurs-pompiers ont quitté leur hôtel vers trois heures et demie et ont traversé les principaux quartiers de la ville. Malheureusement la pluie est venue contrarier leur promenade.

L'ALLIANCE FRANÇAISE. — On nous prie de reproduire la lettre suivante qui a été envoyée aux membres adhérents de l'Alliance française :

« Monsieur et cher Collègue,

« J'ai l'honneur de vous communiquer les résolutions suivantes, prises par le Conseil d'administration :

» 1o Une réunion des adhérents de l'Alliance française, en résidence ou de passage à Paris, aura lieu au pavillon de l'Association (au Trocadéro), le 1er jeudi de chaque mois, à 10 h. 1/2 du matin.

» A la suite de chaque réunion, déjeuner dans un restaurant de l'Exposition (couvert 5 francs), les adhérents peuvent amener des invités. La prochaine réunion est fixée au jeudi 3 mai.

» Nous comptons sur votre concours et sur votre obligeance pour porter cet avis à la connaissance des adhérents de votre groupe, notamment par la voie de la presse. Les inscriptions pour les déjeuners sont reçues au Siège Central ou au Pavillon de l'Exposition jusqu'à l'avant-veille du jour de la réunion.

» 2o MM. les membres des Comités et délégués sont priés d'indiquer les jours et heures où ils pourront faire acte de présence au Pavillon pendant la durée de l'Exposition.

» Ces renseignements seront affichés dans le pavillon.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

» Le Secrétaire général,

LES FUNERAILLES D'UN SOLDAT ROUBAISIEN. — Lundi à huit heures et demie ont eu lieu en l'église Sainte-Elisabeth, les funérailles de M. Henri Dumont, soldat au 110e de ligne, décédé dans sa famille, rue de Bavai, comme nous l'avons dit.

Une assistance très nombreuse suivait le cercueil. Parmi les couronnes nous avons remarqué celle offerte par la compagnie du défunt qui était portée par un caporal et un soldat du 110e. La messe a été célébrée par M. l'abbé Taquet, vicaire de la paroisse et directeur du patronage Saint-Eloi, auquel appartenait le jeune soldat. La chorale de ce patronage dirigée par M. Alphonse Dutoit, a chanté la messe de « Requiem ».

UNE SERENADE DE LA FANFARE CATHOLIQUE « LA LIBERTE » A SON NOUVEAU PRESIDENT. — Dimanche vers quatre heures, la fanfare catholique « la Liberté » est allée donner une sérénade à son nouveau président, M. Achille Bayart. Au nom de la commission, M. l'abbé Thomassin, directeur de la fanfare, a pris la parole en ces termes:

« La fanfare catholique « la Liberté » fondée en 1897 a déjà pour tradition d'être toujours et en tout parfaitement d'accord avec son président. Elle respectait et honorait M. Alfred Desbonnets qui du reste lui a témoigné le plus entier dévouement et la plus affectueuse sollicitude ; elle gardera longtemps le souvenir de sa bienveillance. Un deuil dont il ne peut se consoler lui a fait résilier ses fonctions ; il nous a donc fallu le remplacer.

« C'est à vous M. Achille Bayart, que nous venons offrir l'honneur et la charge de notre Présidence ; nous sommes et nous voulons rester une société purement catholique : c'est pourquoi vous avez daigné, malgré vos occupations si multiples et si absorbantes, entendre notre appel. Si nous avions connu à Roubaix un catholique plus convaincu et plus militant, nous l'eussions prié de se mettre à notre tête ; aussi notre démarche auprès de vous a-t-elle reçu les plus hautes approbations.

« Sans doute notre société a su prendre un rang très honorable parmi les sociétés musicales de notre ville, mais sous votre impulsion, par vos encouragements et même par la seule influence de votre nom, « La Liberté » sera comme le vibrant clairon de l'armée catholique, clairon qui sonnera la charge et un jour, espérons-le, la victoire.

« Nous sommes donc, M. Achille Bayart, très heureux et très fiers de vous acclamer comme notre Président, nous nous faisons un devoir de vous remercier et de vous exprimer notre respectueuse gratitude. Fasse la Providence que vous puissiez le rester de bien longues années ! Et nous voulons rester dignes de vous comme du beau titre que nous portons et auquel nous tenons par dessus tout. Vive notre président ! »

Un chaleureux vivat est chanté en l'honneur du Président. M. Achille Bayart a répondu avec un tact et un à-propos parfaits ; son beau discours fréquemment applaudi a produit la meilleure impression et, nous avons entendu exprimer l'avis que le nouveau président de la fanfare catholique « La Liberté » avait dès le premier jour gagné tous les cœurs.

LE CONCOURS DE CHANT DU 1er MAI. — Voici les résultats du concours de chant individuel qui a eu lieu, comme précédemment, au théâtre de Roubaix, rue Archimède, pour la division d'excellence et à la salle Philémon pour les première et deuxième divisions.

Au théâtre de Roubaix, le jury était composé de MM. Holleville, président, L. Lecomte, L. Mercier et J. Gressier. Voici la liste des lauréats qui y ont concouru :

Division d'excellence. — Section lyrique. — Ténors : 1er prix partagé : MM. A. Bailleu, A. Duthoit; 2e prix : Hubert [illegible].

Barytons : 1er prix, François Follet; 2e, Ch. Dubar; 3e, J. [illegible] Demoor.

Basses : 1er prix, Joseph Colard.

Section comique. — Amateurs genre : 1er prix, MM. Schottens; 2e, Ed. Dubus; 3e, A. Candelier.

Amateurs grime : 1er prix, MM. P. Vandemeirche : 2e, A. Candelier; 3e, L. Desmettre.

Professionnels genre : 1er prix, MM. F. Lepage; 2e, Aug. Preux.

Professionnels grime : 1er prix, MM. Franç. Lesage; 2e, G. Carrette.

Section de Dames. — Lyrique : 1er prix, Mlle Germaine Vandekerkhove.

Comique : 1er prix, Mme Vancrutsen.

A la salle Philémon, le jury était présidé par M. Napoléon Liégeois, assisté de MM. Clotaire Willaert et Léon Leman.

Les prix suivants y ont été attribués :

Première division. — Section lyrique : Ténors : 1er prix, H. Delberghe. Barytons : 1er prix, H. Delaplace ; 2e, A. Delchambre ; 3e, Ach. Batty. Basses : 1er prix, Julien Dericke.

Section comique : Genre : 1er prix, E. Lallo ; 2e, Victor Debliquid; 3e, Jean Jonckheere. Grime : 1er prix, Oscar Gilmant; 2e, Gustave Declercq; 3e, Léon Dhaeze.

Duos lyriques : 1er prix : Hubert Lecluse; François Follet. Duos comiques : 1er prix : Lallo Ernest; Deblique Victor. Duos mixtes comiques : 1er prix : François Lepage; Mlle Maria Dhooge.

2e division. Section lyrique. 1er prix : Paul Vandermeirche; 2e prix : Eug. Batty.

Section comique. 1er prix : Camille Niffle; 2e, G. Vandermeirche; 3e, G. Seynaeve.

Le concours d'honneur. — Les prix ont été proclamés dans chacun des locaux respectifs. Les deux jurys se sont ensuite réunis au Théâtre de Roubaix pour le concours d'honneur. Avant d'y procéder, M. Holleville a félicité les lauréats roubaisiens du récent concours de Lens, en faisant observer que les organisateurs des concours périodiques de Roubaix prenaient une part légitime à leur succès ; car c'est grâce à ces derniers que ces lauréats ont acquis successivement le talent qui leur a valu leur victoire à Lens.

Il a aussi exprimé le regret que ces lauréats n'eussent pas répondu à l'appel qui leur avait été adressé pour un concours spécial d'honneur.

Voici les prix qui ont été attribués par les deux jurys réunis sous la présidence de M. Holleville pour le concours d'honneur :

Section lyrique. Prix unique : M. Joseph Colard.

Section comique. Prix unique : M. François Lepage. M. Lepage est mis hors de concours pour deux ans.

Un prix spécial de duo comique a été décerné à M. Henri Vancrutsen.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de la Société artistique du Nord, rue de la Rondelle, une ouvrière, Clémence Allemech, âgée de 17 ans, demeurant rue Fourcroy, s'est blessée au médius de la main droite pendant son travail.

Dans le même établissement, Edouard Delhommelle âgé de 14 ans, demeurant rue de la Vigne, a eu la première phalange du médius de la main droite écrasée entre deux rouleaux. M. le docteur Delattre qui a examiné les deux blessés a prescrit à chacun d'eux une vingtaine de jours de repos.

— Au peignage de l'Union, Edouard Curelier, âgé de 24 ans, demeurant au Sapin vert, à Wattrelos, en tombant, s'est blessé au genou gauche. Vingt jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Ballenghien. — Jules Desmulier apprêteur, âgé de 22 ans, demeurant rue de Mons, cour Delannoy, a été blessé au pied par la chute d'un ballot de tissus. L'ouvrier qui est occupé dans l'établissement de MM. Motte et Bourgeois, a été l'objet des soins de M. le docteur Godefroy qui lui a prescrit un repos de dix jours.

DEUX ARRESTATIONS POUR VOL. — Lundi matin, M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement, a fait arrêter un ouvrier gazier, Adrien Gérondal, âgé de 33 ans, demeurant rue Turgot, cité du même nom.

Cet individu est inculpé de vol d'un manchon et de trois porte-monnaie, dont l'un seulement contenait une petite somme d'argent, dans le comptoir de l'estaminet tenu par M. Picavet, boulevard d'Halluin. Adrien Gérondal s'était introduit dans l'établissement pendant l'absence de la cabaretière, mais il avait été aperçu par la petite fille de cette dernière.

Interrogé par M. Laché, l'inculpé a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Une perquisition faite par le magistrat à son domicile a amené la découverte de nombreux outils et de tuyaux qui ont été dérobés à la Compagnie du gaz. Gérondal était occupé, il y a deux mois encore, dans cet établissement.

L'inculpé a déclaré en outre que plusieurs des tuyaux lui avaient été remis par un de ses camarades ouvrier de la Compagnie du gaz, Jules Lepers, gazier, âgé de 23 ans, demeurant rue Jacquart, 11.

A la suite de cete déclaration, Jules Lepers a été arrêté, et une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir plusieurs outils appartenant à la maison qui l'occupe. Le montant des objets volés par ces deux hommes est évalué à 300 francs.

POUR AVOIR TRAVERSE LE CIMETIERE EN BICYCLETTE, deux jeunes-gens de Coyghem, Auguste Bourgeois, âgé de 18 ans, et Emile Everaert, de 19 ans, ont été l'objet d'un procès-verbal, dans la journée de dimanche.

VIOLENCES LEGERES. — Un liseur de la rue de Lenze, Alphonse Gilain, âgé de 19 ans, a été conduit au violon dimanche après-midi. Il est inculpé d'ivresse publique et en outre de violences légères sur M. Florentin Lefebvre. On l'a remis en liberté après avoir dressé procès-verbal à sa charge.

LES DEVALISEURS DE POULAILLER. — D'audacieux malfaiteurs se sont introduits, pendant la nuit de dimanche à lundi, dans le poulailler de M. Ninrinck, cabaretier du Beau-Chêne, à l'enseigne au « Lilas blanc ». Ils ont tué les volailles qui s'y trouvaient et les ont enlevées. C'est une perte d'une quarantaine de francs.

Une enquête a été ouverte sur ce méfait par la police.

CHAUSSURES POUR PREMIÈRES COMMUNIONS. — Grand choix, *A la Mère de Famille*, 13, rue St-Georges, à Roubaix (Maison fondée en 1852). — **Bottines blanches**, depuis 1.55 ; souliers, peau blanche, depuis 2.95. — **Bottines de toilette**, depuis 4.95. — Articles spéciaux pour **Dames charitables**, Conférences St-Vincent-de-Paul, etc. 65194

Si vous souffrez de l'estomac, si rien ne vous soulage, prenez des *Pilules du Dr Somer* et vous guérirez. Toutes pharmacies, 2 fr. le flacon. 40632

La Doctoresse, *Mme de Puiffe de Magondeau*, par sa méthode spéciale *guérit sans opération* les maladies des femmes. 3 h. à 5 h., rue Charles Quint, 6, à Roubaix. 63215

Photographie Shettle, 4, boulev. de Paris, Roubaix; 38, rue Motte, à Tourcoing. — Portraits de 1re communion, 12 fr. la douzaine. 67579

Le bon beurre, c'est la santé. — Mangez le beurre d'Oostcamp.

3.50 le kil.

rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Téléphone. On porte à domicile. 50550

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix. 67150

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

CROIX

LE BANQUET DE LA « HOLDEN'S FIRE BRIGADE ». — La Compagnie de sapeurs-pompiers « Fire brigade » de la maison Holden, a célébré lundi sa fête annuelle par un banquet que présidait avec sa bienveillance accoutumée M. Jean Holden-Crothers, président de la société. Cette fête a eu lieu dans la salle luxueusement décorée du café du Progrès, place St-Martin.

A la table d'honneur avaient pris place MM. le capitaine Tom Boag, commandant de la « Fire brigade », ses lieutenants Overall et Pennel, Desbarbieux, maire de Croix et ses adjoints, Platel, capitaine de la Compagnie communale des sapeurs-pompiers et Ramsden, membre honoraire de la société.

On remarquait encore des délégations des corps de Roubaix et de Tourcoing.

Le menu, des mieux composé, était servi avec le soin et le goût qui distingue les banquets du café du Progrès. Inutile de dire que les convives y ont fait le plus grand honneur et ont manifesté la plus grande cordialité.

Au moment des toasts M. Jean Holden-Crothers a porté la santé de M. le Président de la République française et des corps étrangers. Le capitaine Tom Boag a bu au président d'honneur de la « Fire brigade », le capitaine Platel à la compagnie des Anglais, M. Ramsden à la municipalité, M. Desbarbieux, maire, à la maison Holden, MM. les lieutenants Pennel et Overall, aux membres honoraires et à la presse.

Les représentants du « Journal de Roubaix » et de « l'Avenir » ont répondu tour à tour au vivat chanté en leur honneur.

La soirée, très agréable, s'est terminée par de joyeux chants et monologues qui ont obtenu le plus grand succès. Les sapeurs-pompiers des diverses compagnies ont gaiment fraternisé et se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'an prochain.

LANNOY

UNE SCENE DE VIOLENCES. — Lundi, vers une heure de l'après-midi, une discussion s'élevait rue Royale entre un bourrelier, Henri Wamour, et un voiturier, Charles Rys, au sujet d'une affaire d'argent. Des gros mots, on en vint bientôt à des arguments plus violents, et Wamour reçut plusieurs coups de poing de son adversaire. La gendarmerie qui fut informée, vint mettre fin à cette scène qui avait causé un grand rassemblement.

LYS

CHRONIQUE ELECTORALE. — Les collectivistes ont fait afficher lundi leur programme sur les murs de la ville. Il est presque entièrement copié sur celui des collectivistes de Roubaix.

SAILLY

LA FÊTE MUSICALE. — La fête musicale qui a eu lieu dimanche à Sailly a obtenu tout le succès désirable. Vers quatre heures et demie, un cortège s'est formé près du moulin et s'est rendu à la place communale en passant par le Châteauneuf et la Paix.

Il était composé des sociétés suivantes : Les pompiers de Chéreng, la fanfare la Renaissance de Sailly, la musique municipale de Sailly, la fanfare municipale d'Ascq, la chorale de Forest, la fanfare du Petit-Baisieux, la fanfare Ste-Cécile de Forest, la fanfare municipale de Chéreng, la chorale « les Sans-Souci » de Lys, la fanfare municipale de Willems, la fanfare municipale de Toufflers.

Dans ce cortège se trouvaient également M. A. Lepers, maire, et la plupart des membres du Conseil municipal. Chacune des sociétés a exécuté successivement quelques morceaux et le concert s'est terminé vers onze heures du soir. Cette fête musicale avait attiré à Sailly un grand nombre de promeneurs.

ARRESTATION D'UN SALTIMBANQUE POUR VIOLENCES. — Lundi vers midi, un saltimbanque, Elibert Demaline, âgé de 40 ans, arrivait sur le territoire de la commune avec sa « carriole » et s'apprêtait à mettre ses chevaux dans une pâture appartenant à Mme Philomène Desmettre, fermière. Celle ci voulut s'y opposer, parce que la pâture était déjà occupée par ses bestiaux.

Le saltimbanque devenant furieux, injuria la fermière et se livra sur elle à des voies de fait. Le garde-champêtre Delannoy fut averti et mit en état d'arrestation Demaline qui fut ensuite, sur l'ordre de M. le Maire, conduit à la gendarmerie de Lannoy.

HEM

LA GRÈVE DES OUVRIERS TEINTURIERS. — Rien de nouveau n'est survenu dans la situation de la grève pendant la journée de lundi. En raison de la foire de Roubaix, on chômait partout, excepté dans les teintureries Declercq et Lelong, où tous les ouvriers étaient au travail. La grève n'est donc déclarée jusqu'ici que dans l'établissement de MM. Mulaton, comme nous l'avons dit dimanche matin, les ouvriers ayant quitté l'atelier samedi après-midi.

LEERS

LA DUCASSE. — La première journée de la ducasse a été favorisée par un temps magnifique ; aussi les promeneurs ont-ils été très nombreux. Beaucoup d'habitants des communes voisines ont profité de cette belle journée. Les recettes des forains ont dû être très bonnes. Les deux bals ont été très animés.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

2e Section-Est. — BUREAU DE LA RUE PIERRE-DE ROUBAIX ET STE-ELISABETH. — Mardi 1er mai à 8 heures et demie du soir, chez M. Tiberghien 134 rue Pierre-de-Roubaix. — Organisation du service pour les élections du 6 mai.

WATTRELOS

LE FESTIVAL DE LA MARTINOIRE, favorisé par un temps splendide, a obtenu un vif succès. Toutes les sociétés inscrites se sont présentées: elles ont été reçues chez M. Hochin. Les exécutions ont été très suivies, une foule nombreuse applaudissait avec enthousiasme toutes les sociétés. Le détail des primés et prix sera donné demain.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

CHRONIQUE ELECTORALE

La réunion électorale du Casino

Nous avons, suivant notre habitude, donné un compte-rendu très impartial de la réunion tenue au Casino, dimanche, par la « Solidarité Républicaine », ne voulant pas infirmer par des commentaires les paroles qui ont été prononcées. Il n'en résulte pas pour cela que nous approuvions sans réserve tout ce qui s'y est dit et nous considérons de notre devoir de relever certaines déclarations qu'il nous a été donné d'enregistrer.

Ce qui nous a tout d'abord frappé, c'est d'entendre dans la bouche des divers orateurs ces mots de « asservissement du peuple », « exploitation de l'ouvrier » répétés sur tous les tons. Ce sont là de ces redondances dont les démagogues abusent étrangement. Mais si, à la «Solidarité Républicaine», on les prend encore au sérieux, il faut avouer qu'on y fait bon marché de la dignité des ouvriers en les déclarant être ainsi « taillables et corvéables à merci. » La vérité c'est qu'on tente, par ces moyens oratoires, d'exciter les ouvriers contre les patrons, pour les besoins électoraux et suivant la vieille formule machiavélique : « Diviser pour régner. »

C'est contre cette tactique que nous ne cesserons de protester, car nous ne considérons pas la lutte de classes comme un vain mot, comme le prétendait M. Dron dimanche : ce qui se passe ici depuis quelque temps prouve au contraire que cette lutte de classes existe à l'état aigu et il n'appartient pas à des hommes d'ordre — M. Dron prétend en être — de prêter la main à de telles excitations.

Il est un autre point sur lequel nous nous séparons entièrement de M. Dron, c'est la question de la liberté d'enseignement que notre député maire a appréciée d'assez singulière façon, dans son discours de dimanche. «Je ne veux pas — a-t-il dit — que la liberté d'enseignement serve à diviser la France en deux camps ».

C'était une condamnation sans appel. Or la liberté d'enseignement est l'une de celles qui nous sont le plus chères, et c'est précisément parce qu'on tente de la détruire que nous voyons la division se faire sentir dans le pays.

Les contempteurs de cette liberté partent d'un principe faux : l'enseignement libre ne produit que des adversaires de la République. Ils se bornent à poser cette allégation sans essayer de l'étayer de preuves. Ah ! nous savons bien que les radicaux socialistes excommunient sans autre forme de procès tous ceux qui n'admettent pas une République telle qu'ils la conçoivent, et les orateurs du Casino ont prononcé contre quelques-uns de nos concitoyens — républicains de la veille pourtant — cette excommunication majeure.

Cette République, telle qu'ils la conçoivent, c'est une République de coterie, et surtout une République basée sur l'irréligion. Mais c'est là un gouvernement quelconque, comme celui qui détient présentement le pouvoir, et ce n'est pas le régime républicain. De celui-ci nous avons toujours été et toujours resterons respectueux : quant au gouvernement qui, par ses actes, froisse nos convictions et nos croyances, c'est notre droit de le combattre.

Enfin, autant que la liberté, nous voulons l'égalité de tous les citoyens devant les charges comme devant les avantages. C'est pourquoi nous ne cesserons pas de demander l'égale répartition des subsides communaux en matière scolaire, ce que M. Dron et ses amis ne veulent pas admettre. Ils ne peuvent même pas motiver sérieusement leur refus.

Il serait absurde, a-t-on dit, de subventionner des écoles qui combattent les nôtres. Pour nous, nous avons toujours pensé que la concurrence, en matière de scolarité, était un stimulant puissant à l'émulation, et qu'en tous cas c'était un droit imprescriptible pour le père de famille de faire instruire et élever ses enfants comme il l'entend, sans s'exposer à perdre certains avantages qui lui sont dûs. Tous les sophismes débités à la « Solidarité Républicaine» ne modifieront pas notre opinion.

Telles sont les réflexions que nous ont suggérées les discours de dimanche, tels sont les motifs puissants qui font que sur ce terrain-là, jamais nous ne désarmerons devant M. Dron et le parti qu'il dirige à Tourcoing. J.P.-L.

LES ELECTIONS MUNICIPALES. — UN AVIS AUX ELECTEURS. — On nous communique l'avis suivant :

Le Maire de Tourcoing a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs qui n'auraient pas encore reçu leur carte pour le scrutin de dimanche 6 mai prochain qu'ils peuvent la réclamer au bureau des élections à l'Hôtel de Ville.

A MOUVAUX

UNE CIRCULAIRE ELECTORALE. — La circulaire suivante a été distribuée dimanche :

Electeurs, aux dernières élections municipales vos édiles qui s'en rapportent encore aujourd'hui à vos suffrages vous alléchaient par des promesses qui n'ont pas été tenues.

Ils s'engageaient : 1. De supprimer du budget certaines dépenses complètement inutiles.

2. De rétablir d'une façon plus équitable les charges publiques, car il y a assurément des contribuables qui paient trop et d'autres pas assez.

3. De donner à chacun des patentés la part qui lui revient dans les travaux communaux, ce qui fera disparaître le favoritisme, dont le Maire a toujours usé à l'égard de ses préférés.

4. De respecter tout ce qui est digne de respect.

5. De se mettre à la disposition des ouvriers pour tous les services qu'ils auraient à demander.

6. De poursuivre l'œuvre de l'Hospice en faisant appel à la générosité des riches.

7. D'empêcher certains propriétaires trop peu soucieux de la santé publique, d'ouvrir au mépris des règlements de voiries des rues sans aqueduc, comme les rues Carnot, Kléber, Gambetta et Jean-Bart, que l'administration municipale qui montre en toute chose une insouciance coupable a laissé faire sans observations.

8. D'ouvrir le plus tôt possible la rue du Petit Tourcoing au Blanc Ballot.

9. De réunir le Conseil municipal à une heure de la journée où chacun pourra assister à ses délibérations.

10. Ils ont supprimé les secours aux indigents n'ayant pas leurs convictions. Cette suppression a été observée vis-à-vis de certains réservistes.

11. Les impôts ont été augmentés pour tous les contribuables.

12. Pour anéantir ce favoritisme, une fourniture de 1.000 francs de charbon a été confiée à un conseiller municipal. Adjudication défendue par la loi.

13. Quatre citoyens attaqués dans leur vie privée ont été obligés de recourir à la justice du pays.

14. Les ouvriers nécessiteux ne partageant pas leurs principes ont été privés de tout secours.

15. Une personne aisée a offert dix mille francs. Ce don a été refusé, et depuis M. Vincent n'a jamais eu recours aux riches.

16. La rue Kléber a été ouverte sans aqueduc.

17. Voilà un plus tôt possible que nous attendons encore.

18. C'est à cette intention que le huis-clos est prononcé à tout propos et hors propos.

Vous voyez comment vos édiles tiennent leurs promesses et c'est bien le cas de méditer le proverbe : « Au pays de promesses on y meurt de faim. » — A vous de juger si vous renouvélerez votre confiance à des hommes qui n'ont eu aucun souci de vos intérêts.

Un groupe de mécontents.

LINSELLES

LES ELECTIONS MUNICIPALES. — Voici les candidats de la liste républicaine, présentée par le Conseil actuel :

D'Halluin Charles, notaire et maire, conseiller sortant; Fidèle Catteau, rentier, adjoint, id. ; Louis Mahieu, cultivateur, id. ; Etienne Dumortier, rentier, id. ; Louis Catry, cultivateur, id. ; Becquart Carrette, brasseur, id.; Etienne Destombes, cultivateur, id. ; Jean Six, négociant en vins, id. ; Amand Ghesquière, charpentier, id. ; Dumortier Destombes, cultivateur, id. ; Pierre Destombes, cultivateur, id. ; Désiré Delobel, cultivateur, id. ; Julien Dupont, rentier, id. ; Delannoy Delcourt, rentier, id. ; Jules Leplat, cultivateur, id. ; Alphonse Hopsomer, notaire, id. ; Paul Delahoutre, négociant en vins, id. ; Armel Bény, boulanger ; Emile Demarcq, cultivateur ; J.-B. Dumortier Liénart, cultivateur ; Paul Duquesnoy, négociant en vins ; Jean Hennion, filateur ; Pierre Lefebvre, propriétaire.

Tous ces noms se recommandent par eux-mêmes aux électeurs et, en ce qui nous concerne, nous enregistrons avec satisfaction la composition de la future assemblée communale de Linselles.

SUCCES AUX EXAMENS D'OUVRIERS D'ART — Un ouvrier de la maison Quatennens-Lebon, entrepreneur de charpente-menuiserie, vient de passer avec succès l'examen d'ouvriers d'art.

Cet ouvrier, M. Charles Gabet, a obtenu 44 points sur 50.

UNE SOIREE RECREATIVE AU DEMI-PENSIONNAT SAINT-MICHEL. — Dimanche et hier lundi les anciens élèves de Saint-Michel offraient à leurs membres honoraires une soirée vraiment réussie où la section dramatique et la fanfare de l'établissement ont rivalisé de savoir faire, devant un auditoire choisi. Dans le « Sonneur de Saint-Paul », drame en quatre actes, mille incidents compliquent sans cesse des situations tragiques qui tiennent en suspens pendant de longs moments.

Les acteurs amateurs méritent des félicitations pour le réel talent dont ils ont fait preuve.

La comédie le « Club Champenois » est venue reposer les esprits et dérider les fronts. Nous devrions citer tous les acteurs ; cependant nous nous bornerons à en citer quelques-uns, tels que MM. Scamps, Quatannens, Uricie, Desurmont, Duhayon, Chabrier, Bouche, Delmasure, Vanzeveren, etc. A signaler d'excellents chanteurs, MM. J.-B. Wibaux, Vermersch et Delahaye. M. Camus s'est acquitté avec talent de sa tâche d'accompagnateur.

La fanfare a exécuté avec brio la « Marche-fanfare » de Gounod et « Tannhauser » de Wagner.

LES GREVES. — La situation s'est encore aggravée dans la journée de lundi. Pour une grève qui a pris fin, neuf beaucoup plus importantes se sont déclarées successivement ; ceci porte à quinze le nombre des établissements en grève.

Chez M. Brulé, le conflit a pris fin à la suite d'une entente intervenue entre les ouvriers et le patron.

Voici les nouvelles grèves :

Chez MM. Mausse et Cie, teinturiers rue Saint-Blaise, 40 teinturiers en laine et 40 en coton ont quitté l'atelier demandant : les premiers une augmentation de 3 centimes à l'heure, les seconds 1 centime.

Chez M. A. Malard, peigneurs, rue de Guisnes, 12 lisseurs demandent une augmentation de 3 centimes à l'heure.

A la filature de M. Alexandre Joire, 32 rattacheurs, 16 fileurs et 10 bacleurs se sont mis en grève demandant une augmentation de 8 %. Le patron leur a offert 4 %, mais les ouvriers ont refusé et se sont retirés.

Chez MM. Duvillier-Watine, 11 bacleurs ont quitté l'atelier.

Dix-huit fileurs, 36 rattacheurs et 18 bacleurs de la filature J.-L. Jacquart, rue de la Croix-Rouge se sont mis en grève également. Les ouvriers de ces deux établissements demandent à être payés 12 heures pour 11 de travail.

A la filature de MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de Lille, 20 charpentiers, 50 mécaniciens, 40 apprêteurs et 60 teinturiers demandent à être payés 12 heures pour 11 de travail effectif. De plus les teinturiers demandent une augmentation de 3 centimes à l'heure.

Trois autres grèves sont encore à signaler. Les ouvriers des établissements que nous allons nommer refusent de faire un travail venant de la filature de MM. Flipo frères.

Lundi matin 216 ouvriers divers de la filature de MM. Tiberghien frères, rue de Paris ont quitté l'atelier. Chez MM. Caulliez-Delaoutre, 80 rattacheurs et 20 rattacheuses en ont fait autant. Enfin chez MM. Motte-Dewavrin, rue des Anges ; 11 fileurs, 35 rattacheurs et 23 bacleurs se sont à leur tour mis en grève dans l'après-midi. Aujourd'hui mardi, à midi des délégués grévistes seront reçus à l'Hôtel de Ville par l'administration municipale.

LES EXPLOITS DES ESCROCS PARISIENS. — M. Boillerault, par commission rogatoire de M. Delaie, a été chargé de saisir les documents intéressants relatifs à cette affaire, dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

M. Boillerault a fait arrêter en gare de Lille un couple de Parisiens qui allaient prendre le train de 7 heures 15, et les fit conduire au bureau du commissaire spécial de la gare.

Dans la valise de l'homme furent saisis des documents établissant qu'il connaissait Roux.

Cet homme a reconnu être agent d'affaires à Paris et s'occuper des intérêts de Roux. La femme déclara être Mme Roux et être venue à Lille pour voir son mari. Tous deux ont été remis en liberté, mais des documents trouvés en leur possession ont été saisis.

UNE MORT SUBITE. — Lundi après-midi vers trois heures, un homme habitant la Croix-Rouge est mort subitement. Au numéro 2 de la rue de la Croix-Rouge, chez M. Didier, demeure en logement un peintre, Richard Mortier, âgé de 40 ans. Lundi après-midi, Mortier se trouvait à son domicile lorsqu'il s'affaissa subitement. On le releva, mais il avait cessé de vivre. Il était mort d'une congestion cérébrale.

Le corps de Mortier a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

VOL AUDACIEUX D'UN PORTE-MONNAIE. ARRESTATION DU COUPABLE. — Il y a environ quatre semaines une dame Desprez demeurant rue de Comines 19, se fracturait le pied. Dimanche après-midi, voulant se rendre chez une voisine, elle demanda l'aide d'une amie pour la conduire. Cette amie, avisant un pauvre homme nommé Gustave Vanhauwaert, demeurant rue de Roncq, 122, lui demanda un coup de main. Mme Desprez, une fois rendue chez sa voisine, Vanhauwaert se retira. Mais à peine était-il parti que Mme Desprez constatait la disparition de son porte-monnaie contenant une vingtaine de francs, et de sa tabatière.

Elle déposa une plainte. La police ouvrit une enquête qui amena l'arrestation de Vanhauwaert. Après interrogatoire, celui-ci fut écroué au dépôt. Il sera conduit à Lille aujourd'hui mardi.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Henri Robbe, filateur, un homme de peine Jean-Louis Vienne, âgé de 43 ans, demeurant rue du Virollois 265, a été blessé à la main gauche par une chargeuse de lavage automatique. M. le docteur Dewyn qui a soigné le blessé a déclaré que la guérison de la blessure demanderait de quinze à vingt jours.

UN VOL DE POMMES DE TERRE. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge d'un jeune homme de 19 ans, Claude Gillain, demeurant rue de Dunkerque, 100. Ce jeune homme est inculpé d'un vol d'une petite quantité de pommes de terre. Ces pommes de terre avaient été prises dans un wagon remisé à la gare des Francs.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la nuit de dimanche à lundi et la journée de lundi la police a relevé les contraventions suivantes : tapage nocturne et violences légères, 2 ; violences légères, 1 ; tapage injurieux, 1.

MOUVAUX

L'AGRESSION DE DIMANCHE SOIR. — UNE NOUVELLE AGRESSION. — MENACES DE MORT. — L'agression de dimanche soir a fait lundi l'objet de bien des commentaires. Si les victimes de cette agression ont pu échapper aux assaillants, ce fut grâce au sang froid de M. Eugène Gallois qui lança à terre un de ces pétards dont se servent les cyclistes pour effrayer les chiens. Le moyen réussit et mit en déroute la bande des agresseurs.

Lundi, les membres de l'Union sociale et patriotique ont fait constater leurs blessures par M. le docteur Bourlet et ont, dans l'après-midi, déposé une plainte à la gendarmerie de Tourcoing.

Une nouvelle agression a été commise lundi matin, vers 9 heures et demie. M. Georges Delhaye, mécanicien, demeurant rue de Roubaix, sortait de chez lui, quand un individu qu'il reconnut pour l'un des assaillants de la veille, lui asséna un violent coup de gourde sur la tête et un coup de poing sur le bras.

A ce moment, un passant parut ; l'agresseur, habitant du fort Bataille, connu pour ses idées radicales-socialistes, prit la fuite. Quelques instants plus tard, rencontrant de nouveau M. Delhaye, il l'interpella ainsi : « Je te tuerai avant dimanche ! » Ces paroles ont été prononcées devant témoin, M. Vandecastel, de Roncq, ce qui constitue un délit bien caractérisé.

BONDUES

LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE. — Il est depuis assez longtemps question de la construction dans cette commune, d'un nouveau bureau de poste ; les bâtiments actuels étant devenus, à cause de leur vétusté, pour ainsi dire inhabitables, la solution du projet s'imposait donc.

L'administration des Postes et Télégraphes, jugeant l'apport du bureau de Bondues insuffisant, refusait d'établir une nouvelle installation à ses frais et menaçait même de supprimer tout simplement la recette.

Le Conseil municipal toujours soucieux des intérêts de la commune, chercha une solution, mais malheureusement et pour diverses causes, les projets mis en avant échouaient. Nos lecteurs ont pu suivre dans les comptes-rendus des séances de l'assemblée communale que le « Journal de Roubaix » a publiés, les débats intéressant cette question.

Enfin dans une séance de la dernière session, on est parvenu à résoudre ce problème qui paraissait si ardu, et cela, grâce à l'intelligente initiative et à la générosité de M. René d'Hespel, maire de la commune.

En effet, M. le Maire consent à construire à ses frais personnels un nouveau bureau de poste. Bondues sera donc doté d'un magnifique établissement, sans qu'il en coûte un seul centime aux contribuables.

Le nouveau bureau de poste, aménagé d'après les plus récents perfectionnements, sera situé au centre du village, le long du sentier qui conduit des importantes agglomérations du Mont et de la Payelle, à la Place. Les habitants de ces quartiers seront donc, on le voit, favorisés du fait de l'emplacement choisi. Bien plus, le village étant appelé dans un temps plus ou moins éloigné à prendre du développement, on a songé à aménager une cabine propre à recevoir dès qu'on le voudra l'installation du téléphone.

Nos lecteurs de Bondues, savent qu'il y a quelque temps, l'administration municipale a fait procéder à l'élargissement d'une partie du sentier de l'église, le long duquel sera construit le bureau de poste ; voulant continuer son œuvre, et en prévision de la future construction, le Conseil municipal a, dans sa dernière séance, voté la somme nécessaire à l'acquisition d'une parcelle de terrain utile à l'élargissement d'un nouveau tronçon du sentier.

Cette œuvre sera pour ainsi dire, le couronnement des actes accomplis par le Conseil municipal pendant le mandat qui est près de se terminer.

Quoiqu'en dise ou feigne de penser certain correspondant de l' « Avenir », aspirant aux charges municipales, nous ne doutons pas que les habitants de Bondues sauront à l'occasion témoigner leur reconnaissance au Conseil municipal, et principalement à M. René d'Hespel, l'honorable maire de la commune.

UN VEHICULE A LA DERIVE. — Un accident assez singulier, et qui aurait pu acquérir un certain caractère de gravité, vient de se produire dans cette commune, au quartier du « Mont ».

Le domestique d'un cultivateur de Roncq revenait de Marcq conduisant un lourd véhicule chargé d'une pièce de drèche, et traîné par deux chevaux. L'attelage était parvenu à mi-côte du Mont, quand soudain, le timon, ainsi privé de l'attelage, recula et acquit bientôt une vitesse vertigineuse ; il parcourut en descendant la côte une distance d'environ cent mètres. Arrivé devant l'estaminet Dupont, il dévoya, roulant dans la direction d'une petite maison habitée par M. Louis Samain et qui est située dans une sorte de fossé. Par miracle, une butte de terre établie sur le bord du fossé arrêta le véhicule dans sa course désordonnée et c'est ainsi que nous n'avons à relater aujourd'hui, une catastrophe qui aurait pu se produire. En effet, au moment de l'accident, 5 ou 6 personnes se trouvaient dans la pièce de devant ; on voit quelles auraient été les conséquences de l'accident si la course du véhicule n'avait été entravée.

Heureusement, le domestique avait réussi dès le premier moment à sauter du chariot et était ainsi resté avec ses chevaux au milieu de la route.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Dimanche soir, vers 7 heures, un grave accident s'est produit au gravier de Bondues, à proximité de l'estaminet du « Vert Chemin ». Un honorable habitant de Bondues, M. L. B., revenait en voiture de Tourcoing en compagnie de sa dame et de quelques personnes, quand tout à coup, le cheval pris de peur fit un brusque écart et la voiture alla verser dans le fossé : dans la chute, M. L. reçut une blessure à la main et Mme L., une contusion à l'arcade sourcilière, quant aux autres personnes, elles n'éprouvèrent aucun mal. Les harnais et la voiture ont subi quelques avaries.

HALLUIN

LA GREVE DU TISSAGE DE M. LEPOUTRE. — La grève que nous avions signalée dans un précédent numéro continue toujours. Les grévistes, au nombre de 140 environ, sont toujours très calmes ; jusqu'à ce jour aucune entrevue n'a eu lieu entre les ouvriers et leur patron.

MARCQ-EN-BARŒUL

ARRESTATION D'UNE RECIDIVISTE. — La garde-champêtre Roussel a arrêté Emile Vanderorde, qui s'est déjà plusieurs fois fait dresser contravention pour ivresse.

Emile Vandevorde a avoué être l'auteur du vol de légumes commis il y a quelques semaines chez M. Cruard. De plus, l'inculpée sera poursuivie pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Première communion. — Grand choix de livres, chapelets, médailles, images, cadeaux, maroquinerie, à l'*Imprimerie du Broutteux*, 39, rue St-Jacques, Tourcoing. 65236

LILLE

UNE MUTINERIE A LA PRISON DE LILLE. — La maison d'arrêt de Lille a été la nuit dernière le théâtre d'une rixe très grave entre plusieurs détenus. La scène s'est produite dans le quartier des prévenus ; il y a quelques jours était arrivé un bohémien, gros et fort gaillard taillé en hercule, qui avait déclaré se nommer André Staelart ; il était sous le coup d'un mandat de dépôt pour une tentative de vol sur les grandes routes commise dans des conditions particulièrement audacieuses ; on verra d'ailleurs dans notre « Chronique des tribunaux » ce dont il s'agit. Staelart était très surexcité ; au milieu de la nuit, il se réveilla subitement et se jeta sur ses co-détenus en criant qu'il voulait les étrangler ; trois d'entre eux furent très grièvement blessés par lui ; tous les autres tombèrent sur lui et l'agresseur fut mis lui-même dans un pitoyable état. Les gardiens accoururent au bruit, car, — chose vraiment étonnante — les détenus sont enfermés la nuit sans gardiens dans un dortoir commun, et mirent fin à la lutte. Staelart fut conduit au cachot et mis aux fers.

Quelle fut la cause de cette rixe ? On dit que c'est sans motifs, que, pris d'une fureur soudaine, cet individu se serait jeté sur les autres. Il sera difficile sans aucun doute de rien savoir sur cette affaire, puisque l'on n'aura jamais que le témoignage des prisonniers.

UN QUATRIEME CIRCUIT TELEPHONIQUE ENTRE ARMENTIERES ET LILLE. — Le « Journal officiel » publie un décret autorisant la chambre de commerce d'Armentières à avancer à l'Etat une somme de 5,600 francs en vue de l'établissement d'un quatrième circuit téléphonique entre Armentières et Lille.

La chambre de commerce d'Armentières est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excédera pas 3 fr. 60 %, cette somme de 5,600 francs.

LES GREVES DE LILLE. — Nous n'avons pas eu, lundi matin, la grève générale des filatures de coton, comme les orateurs de la Maison du Peuple nous l'avaient annoncée ; mais la situation reste à peu près la même que celle de samedi.

Notons en outre qu'à la filature de lin de MM. Le